

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/086

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MONSTEROUX MILIEU
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

Mr Christian MONTEYREMAR
Mr Jean Michel SEGUI
Mr Jean Claude NOYER
Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
Mme Christelle GRANGEOT
Mr Sébastien ANDRE
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
Mr Gilles BONNETON
Mr Régis VIALLATTE
Mr Jacques GARNIER
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
Mr Denis MERLIN
Mr Laurent ILTIS
Mr Jean Luc DURIEUX
Mr Michel PASCAL
Mr Serge MERCIER
Mme Sylvie DEZARNAUD
Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER
Mr Laurent TEIL
Mr Gérard BECT
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
Mr Axel MONTEYREMAR
Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr Michel CROS
Mr Robert MOUCHIROUD
Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique
GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
Mr Claude LHERMET
Mr Jean Marc REY

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUCHANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Prévention des inondations - Projet de convention de mandat entre EBER CC et le SIRRA pour les travaux de retrait des embâcles sur le DOLON à Chanas

A la suite de la succession d'épisodes de pluies exceptionnelles entre juin et décembre 2023, un embâcle composé de bois et de déchets divers s'est formé en aval du Dolon sur la commune de Chanas. Il occupe aujourd'hui une surface de près de 400 m² sur une hauteur moyenne d'environ 1,5 à 2m. L'embâcle génère des débordements conséquents sur les parcelles agricoles environnantes et peut générer d'autres dégâts lors d'un prochain épisode de crue.

Pour répondre aux sollicitations locales, le SIRRA a rencontré sur site des représentants des services de la police de l'environnement, de la Communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône, de la commune et certains exploitants des terrains concernés.

Il ressort de fortes attentes des parties prenantes appelant à :

- limiter le risque de déplacement du bois vers l'aval au droit des ponts situés en contrebas,
- limiter l'aggravation du risque sur l'aire des gens du voyage dont l'entrée est située en limite de zone inondable,
- permettre d'accéder de nouveau aux terres cultivées et limiter les pertes d'exploitation.

Après échange avec la police de l'environnement, il a été convenu qu'une intervention pourra être réalisée sur l'embâcle afin de rétablir les conditions d'écoulement par un retrait des bois et déchets qui se sont accumulés dans le lit mineur du Dolon.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,
Considérant la convention de mandat ci-annexée,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la convention de mandat ci-annexée, permettant au SIRRA d'intervenir au nom et pour le compte de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour la réalisation des études et des travaux relatifs au retrait d'embâcles dans le lit mineur du Dolon,

FIXE le montant de l'enveloppe financière à 50 000.00 € HT maximum,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD